



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 6 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 6 octobre 2015 à 19h00.

Présents :	M. Gilbert Rivard	Maire
	M. Alain Letarte	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	M. Richard Thiboutot	Conseiller no.4
	Mme Sylvie Lafortune	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6
Absent :	VACANT	Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.552-2015**

Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après : et ajoutant un point à 5.8 Plan stratégique de développement communautaire



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet  
Mardi le 6 octobre 2015 à 19 h 00**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Séance régulière du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**4. FINANCES**

4.1 Approbation de la liste des comptes du mois de septembre 2015 : (67 947,81 \$)

**5. AFFAIRES COURANTES**

5.1 Cessions des chemins : autorisation de signatures

5.2 Vente de terrains avenue du Boisé : autorisation de signatures

- 5.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2015
- 5.4 Besoins de formation Pompiers (2016)
- 5.5 Cadre de référence pour la gestion des archives municipales et délais de conservation
- 5.6 Ventes pour taxes
- 5.7 Demande de service transport adapté
- 5.8 Plan stratégique de développement communautaire

## 6. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

## 7. PAROLE AU PUBLIC

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés.553-2015

#### 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de monsieur le conseiller Alain Letarte secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 4. FINANCES

Rés.554-2015

#### 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2015 : (67 947,81 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 67 947,81 \$.

### Comptes à payer en septembre 2015

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Abinord	Gants / Brake Clean	68,15 \$
Aspirateur Pompe	Nettoyeur	187,37 \$
Alain Gagné	Pelle/Camion/Concassé/Niveleuse	3 317,03 \$
Alarme La Sarre	Batterie CLSC	63,24 \$
Alain Letarte	Frais Déplacement	82,40 \$
ADMQ	Guide de Gestion	91,93 \$
Aréo-Feu	Gaffes	300,84 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	29,20 \$
Bibliothèque	2e Partie Subvention	700,00 \$
Buro Concept	Papeterie	514,83 \$
Buro Concept	Papeterie	62,90 \$
Clyvexco	Maint. Ext. Poudre	59,15 \$
Distribution Buffa	Rubber Quilles	202,82 \$
Équipement Élément	Pièces	42,54 \$
Fond a l information	Avis de Mutation	4,00 \$
Garage Martin Macameau	Essence	118,26 \$
Garage Martin Macameau	Essence	92,25 \$
Girat	Configuration	37,37 \$
Jessica Roy	Achats	49,44 \$
Jean-Guy Roy	Niveleuse	708,25 \$
JGR	Globes	30,81 \$
Lamontagne Eddy	Remb. Vers. En trop	632,96 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueillette	2 346,48 \$

Les Services Miniers J.M	Travaux Pavages	1 256,27 \$
Les Services Miniers J.M	Travaux Pavages	45 578,25 \$
La Coop	Soupape	14,34 \$
Marcel Baril	Rallonge / bte de Vanne	137,77 \$
Médias Transcontinental	Avis Public Élection	394,36 \$
Propane Nord-Ouest	Cylindre	172,46 \$
Quincaillerie Palmarolle	Pièces	28,82 \$
SignoPlus	Panneaux	259,84 \$
Traction La Sarre	Pièces	39,78 \$
Techni-Lab	Analyse	356,42 \$
Techni-Lab	Analyse	205,81 \$
Transport Raymond Bérubé inc	Concassé Ch. Mercier	233,51 \$
Transport Raymond Bérubé inc	Concassé	1 791,19 \$
VISA	Commission des Transport	62,75 \$
Xylem	Pompe	7 674,02 \$
<b>TOTAL</b>		<b>67 947,81 \$</b>

## 5. AFFAIRES COURANTES

### 5.1 CESSIONS DES CHEMINS : AUTORISATION DE SIGNATURES

#### Rés.555-2015

**Attendu que** le ministère de l'énergie et des ressources naturelles cède à la Ville de Duparquet tous les droits, titres et intérêts dans les immeubles soient les chemins existants: les chemins Baril, Mercier, Aubé, Wettring et Gamache;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale Lise Boucher soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet

### 5.2 VENTE DE TERRAIN AVENUE DU BOISÉ : AUTORISATION DE SIGNATURE

**Attendu que** les terrains de l'Avenue du Boisé sont prêts pour la vente;

#### Rés.556-2015

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement de vendre le lot sur l'Avenue du Boisé portant le numéro 5 253 216, à monsieur Dave Leroux, au prix de 0,65 \$ le pied carré excluant les taxes applicables, assorti des conditions suivantes :

L'acheteur s'engage à construire ou à faire construire une maison neuve sur l'immeuble dans le délai de vingt-quatre (24) mois de l'achat du terrain.

Advenant le non-respect de la clause de construction, monsieur Dave Leroux s'engage à rétrocéder le terrain à la Ville de Duparquet au même prix payé lors de l'achat initial; les frais de rétrocession du notaire étant à la charge de monsieur Leroux; et la Ville de Duparquet s'engage à racheter le terrain au même prix de vente.

Advenant le transfert de l'immeuble avant l'expiration du délai de construction de 24 mois, tout nouvel acheteur devra s'engager à respecter le délai initial de construction ainsi que toutes autres conditions particulières établies à la présente résolution.

Que ces clauses soient reproduites dans l'acte de vente afin qu'elles fassent l'objet d'inscription au registre foncier, permettant à quiconque d'en prendre connaissance et d'en assurer le respect intégral.

De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard et madame Lise Boucher directrice générale soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet le contrat de vente de ce terrain.

### 5.3 AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2015

**Attendu que** suivant la recommandation du député François Gendron, la Ville de Duparquet a reçu une subvention du Ministère des Transports de 22 000 \$ pour l'amélioration de son réseau routier.

#### Rés.557-2015

**En conséquence,** il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 22 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Ville de Duparquet et que le dossier de vérification a été constitué.

### 5.4 BESOIN EN FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES (2016)

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de DUPARQUET désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de DUPARQUET prévoit la formation de 2 pompiers au cours de l'exercice financier 2016 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité de DUPARQUET doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

#### Rés.558-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps

partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Abitibi-Ouest.

#### 5.5 CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES ET DÉLAIS DE CONSERVATION

**Attendu que** la Ville a déposé son dernier calendrier de conservation en 1986 aux Archives nationales du Québec;

**Attendu que** la Ville souhaite actualiser les règles de conservation des documents et des dossiers afin de préserver les archives municipales;

**Rés.559-2015**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Letarte, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement d'adopter le calendrier des délais de conservation des archives municipales à être déposé aux Archives nationales du Québec.

#### 5.6 VENTES POUR TAXES MUNICIPALES

**Attendu que** la MRC prépare la procédure de vente pour non-paiement des taxes envers les propriétaires qui ont au moins deux (2) ans (donc 2014 et 2015 au complet) de retard dans le non-paiement de taxes;

**Rés.560-2015**

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange gamache, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte et résolu unanimement que le propriétaire soit avisé de la procédure de vente pour non-paiement de taxes par courrier recommandé et qu'il soit réclamé.

**Rés.561-2015**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement que la secrétaire et trésorière Lise Boucher soit autorisée à envoyer à la MRC, la liste des personnes endettées pour taxes municipales, soit avant le 10 décembre 2015.

#### 5.7 DEMANDE DE SERVICE TRANSPORT ADAPTÉ

Démarche à venir; aucune décision

#### 5.8 PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 2015-2017

**Attendu qu'**un comité de pilotage a été formé et que ce dernier s'est impliqué assidûment dans l'étude des enjeux afin de prendre en charge le développement communautaire de Duparquet;

**Rés.562-2015**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et résolu unanimement d'approuver le Plan stratégique de développement communautaire 2015-2017.

### 6. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Problématique de terres inondables;
- Problématique de quenouilles dans les fossés;
- Asphalte sur la rue Desmarais.

### 7. PAROLE AU PUBLIC

- Secteur industriel;
- Entrées de la Ville;
- Stationnement en parallèle au quai municipal;

### 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Rés.563-2015**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Alain Letarte, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h25.